

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Modes amiables de règlement des différends

Le DU apporte aux participants la possibilité de se former aux modes amiables de règlement des différends : négociation, médiation, conciliation, droit collaboratif, procédure participative assistée par avocat.

> OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Se former aux différents MARD** (négociation, médiation, conciliation, droit collaboratif, procédure participative assistée par avocat).
- **Acquérir et maîtriser les outils au service du négociateur** quel qu'en soit le domaine d'application.
- Mettre en capacité les participants de **proposer** les MARD à leurs clients ou aux justiciables, leur apprendre à **tenir leur rôle** au cours du processus (ex. avocat conseil d'une partie en médiation ou en conciliation), voire à les **pratiquer** eux-mêmes s'ils conduisent le processus (négociateur, médiateur, conciliateur, avocat collaboratif ou participatif).

> SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION

- Formation aménagée sur 2 jours :
 - le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
 - le samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ;et concentrée sur 8 mois (de début octobre à fin mai) afin d'être conciliée avec l'activité professionnelle des participants.
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques.
- Intervention de professionnels affichant une compétence et une expérience dans le domaine des MARD.
- **Formation reconnue par l'AFPDC et remplissant les conditions du CNMA**

> CONDITIONS D'ACCÈS

PROFESSIONNELS

- Cette formation est accessible en formation continue via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou via la Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP). Plus de renseignements sur la formation continue : formation.continue@univ-smb.fr / 04 79 75 91 82 Plus de renseignements sur la VAE et la VAPP : vae@univ-smb.fr / 04 79 75 91 77
- Tout professionnel (avocat, juge, huissier de justice, notaire, juriste d'entreprise, expert, psychologue, DRH, médecin du travail, gestionnaire relation client, etc.) qui intègre dans sa pratique la gestion des conflits et souhaite acquérir des compétences dans ce domaine peut se porter candidat.
- Un jury, composé des deux responsables de la formation (un enseignant-chercheur de l'USMB et un avocat spécialisé en MARD), prononce après étude du dossier et/ou entretien, l'admission dans les limites de la capacité d'accueil du DU.

ÉTUDIANTS

- Sous réserve des places disponibles, la candidature au DU MARD peut être ouverte aux étudiants en formation initiale titulaires d'un Bac + 4.
- Cette candidature s'effectue en parallèle ou indépendamment d'une inscription en Master 2, pour afficher ensuite une compétence en MARD, permettant une meilleure intégration professionnelle.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

- 20 inscrits en vue d'acquiescer le DU MARD

> CANDIDATURE

Télécharger le formulaire de pré-inscription sur le site de la Faculté de droit : <https://www.fac-droit.univ-smb.fr> > FORMATION > DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Formulaire de pré-inscription à renvoyer à :
Pôle Développement Formation Continue
laurence.redoutez@univ-smb.fr
Tél. +33(4) 79 75 91 82

> ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENTS

Le DU MARD représente un volume total de 200 heures. Les participants ont le choix entre s'inscrire à certains modules ou réaliser les **6 modules obligatoires** (190 h en présentiel + 10 h de travail personnel pour établir une note de lecture sur un ouvrage) pour acquiescer le DU MARD.

- Sociologie, psychologie et dimensions du conflit ■ Techniques de communication ■ Techniques de négociation ■ **Médiation** ■ **Conciliation** ■ **Droit collaboratif** ■ **Procédure participative** ■ **Divorce par consentement mutuel extra-judiciaire** ■ **Gestion des conflits en entreprise et en matière de construction** ■ **Accord des parties**

MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME

L'évaluation est organisée en fin de cycle et comprend deux épreuves :

- une note de lecture ;
- une soutenance orale devant un jury sur la mise en pratique de la médiation et du droit collaboratif (cas pratique avec mise en situation).

L'attribution du DU est conditionnée par :

- le suivi complet des 6 modules obligatoires de la formation sur 1 ou 2 année(s) universitaire(s),
- l'obtention de la moyenne de 10/20 à l'évaluation.



COÛT

Professionnels :

- 16 € / heure si financement individuel
- 24 € / heure si prise en charge

+ D'infos sur les dispositifs de financement :

<https://www.univ-smb.fr/formation-continue/conseils-et-orientation/financer-votre-formation-iufc/>

Étudiants :

- Nous consulter

> COMPÉTENCES VISÉES

Afficher professionnellement une compétence dans le domaine des MARD :

- Soit le participant s'est inscrit à la carte à certains modules (négociation, médiation, conciliation, etc.) et peut faire état de cette compétence acquise sur sa carte professionnelle.
- Soit le participant a suivi le DU (modules obligatoires) et peut faire état de la titularité d'un DU MARD, ce qui concerne les avocats puisque le programme obligatoire couvre les différends MARD susceptibles d'être pratiqués par les avocats (négociation, médiation, droit collaboratif, procédure participative). La formation suivie est alors sanctionnée par un Diplôme d'Université.

> PROGRAMME

<http://formations-fac-droit.univ-smb.fr/fr/toute-l-offre-de-formation.htm>

- > Diplôme d'université
- > DU Modes amiables de règlement des différends

> CONTACTS

RESPONSABLES

Béatrice Gorchs-Gelzer

Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc
04 79 75 83 97

Beatrice.Gorchs-Gelzer@univ-smb.fr

Carole Ollagnon-Delroise

Avocat au barreau de Chambéry - Avocat praticien du droit collaboratif - Médiateur

INSCRIPTIONS

Laurence Redoutez

Chargée Développement Alternance et Formation Continue

04 79 75 91 82

Laurence.Redoutez@univ-smb.fr

**TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE
DE CANDIDATURE :**
www.fac-droit.univ-smb.fr

> LES + DE LA FORMATION

Diplôme remplissant les conditions du centre national de médiation des avocats (CNMA) comme formation de 200 heures : les avocats titulaires du DU MARD pourront demander leur référencement auprès du CNMA.

Diplôme reconnu par l'association française des praticiens du droit collaboratif (AFPDC) : les avocats titulaires du DU MARD pourront être inscrits sur la liste des avocats, formes au droit collaboratif, tenue et diffusée par l'AFPDC.



Jacob-Bellecombette